Communiqué de Presse

Assemblée parlementaire – Unité de communication

Réf: 709f09

Tél. +33 (0)3 88 41 31 93

Fax +33 (0)3 90 21 41 34

Internet: http://assembly.coe.int

e-mail: pace.com@coe.int

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'Assemblée demande à la Russie d'autoriser l'accès à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie

Strasbourg, 29.09.2009 – L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a demandé aujourd'hui à la Russie d'autoriser les observateurs de l'UE à se rendre en Ossétie du Sud et en Abkhazie, de lever toutes les restrictions à l'accès de l'aide humanitaire dans ces deux régions et de laisser les civils géorgiens circuler librement de part et d'autre des frontières administratives, avant la fin de cette année.

Dans un débat sur la guerre entre la Géorgie et la Russie un an après, l'Assemblée a déploré que « peu de progrès tangibles » aient été enregistrés pour faire face aux conséquences de cette guerre et que, dans plusieurs régions, la situation se soit même détériorée.

« Alors que la Géorgie s'est conformée sinon à la totalité, à la plupart du moins, des demandes de l'Assemblée […], la Russie n'a pas satisfait à la grande majorité des principales demandes » qui lui ont été faites, ont déclaré les parlementaires dans une résolution adoptée par 80 voix contre 36.

La plupart des demandes n'ayant « aucun rapport » avec la question du statut des deux régions, l'Assemblée ne peut donc pas comprendre que la Russie n'ait pas réussi à se conformer à celles-ci, montrant en cela son manque de volonté politique de faire face aux conséquences de la guerre « de la manière qui incombe à un Etat membre du Conseil de l'Europe ».

Elle a aussi encouragé le procureur de la Cour pénale internationale à demander une enquête sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui auraient été perpétrés par les deux parties durant et après les hostilités.

* * *

Jeudi matin, l'Assemblée débattra d'une demande de 72 de ses membres à réexaminer les pouvoirs de la délégation russe, principalement au motif que la Russie ne s'est pas conformée aux demandes essentielles de l'Assemblée dans ses deux résolutions sur la guerre.

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.
Président: Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) – Secrétaire général de l'Assemblée: Mateo Sorinas.
Groupes politiques: PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe socialiste); GDE (Groupe démocrate européen); ADLE (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la gauche unitaire européenne).